

Saint-Constant

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT**

RÈGLEMENT NUMÉRO 1466-14

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO
1444-14 SUR LE PROGRAMME D'AIDE
AUX PROPRIÉTAIRES DE PLUS DE
65 ANS**

PROPOSÉ PAR: madame Louise Savignac
APPUYÉE DE: madame Chantale Boudrias
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

VERSION DU :	27 novembre 2014
AVIS DE MOTION :	9 décembre 2014
ADOPTION DU RÈGLEMENT :	13 janvier 2015
ENTRÉE EN VIGUEUR :	21 janvier 2015

CONSIDÉRANT les articles 2, 85 et 91 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., chapitre C-47.1);

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 9 décembre 2014;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Article 1. L'article 1 du règlement numéro 1444-14 sur le programme d'aide aux propriétaires de plus de 65 ans est remplacé par le suivant :

"Tout propriétaire foncier, résident à Saint-Constant et âgé de 65 ans ou plus le 1^{er} janvier de l'année d'imposition (ou de l'année précédente lorsque la valeur de sa résidence a été portée au rôle d'évaluation en cours d'année) est admissible au remboursement du montant apparaissant au compte de taxes de sa résidence pour la tarification de la consommation d'eau et de la cueillette des ordures ménagères, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 100,00 \$ par unité d'évaluation et par année d'imposition, si toutes les conditions du présent règlement sont rencontrées."

Article 2 L'article 3 du règlement numéro 1444-14 sur le programme d'aide aux propriétaires de plus de 65 ans est remplacé par le suivant :

"Pour être recevable, tout propriétaire admissible doit produire au bureau du trésorier de la Ville au plus tard le 1^{er} décembre de l'année de la demande, le ou les documents suivants :

- a) S'il s'agit d'une première demande : le formulaire de l'annexe A du présent règlement pour en faire partie intégrante dûment complété et accompagné d'une copie de deux (2) pièces d'identité admissibles permettant d'établir son identité, son âge et son lieu de résidence à Saint-Constant dont au moins une d'elles doit comprendre sa photographie.
- b) S'il s'agit d'une seconde demande et pour toute autre demande subséquente (lorsque les conditions d'admissibilités du demandeur n'ont pas changées) : le formulaire de l'annexe B du présent règlement pour en faire partie intégrante dûment complété."

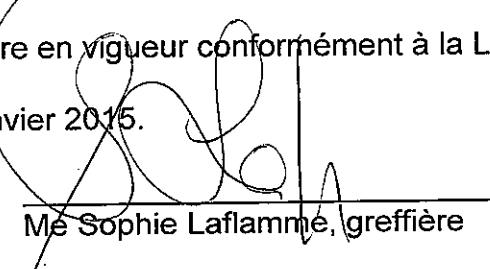
Article 3. L'annexe A du règlement numéro 1444-14 sur le programme d'aide aux propriétaires de plus de 65 ans est remplacé par le document joint en annexe 1 au présent règlement pour en faire partie intégrante.

Article 4. Le règlement numéro 1444-14 est modifié par l'ajout de l'annexe B, tel que montré au document joint en annexe 2 au présent règlement pour en faire partie intégrante.

Article 5 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à la séance ordinaire du 13 janvier 2015.


Jean-Claude Boyer, maire


Mé Sophie Laflamme, greffière

ANNEXE A

AIDE AUX PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS

FORMULAIRE DE DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE LA TARIFICATION DE LA CONSOMMATION DE L'EAU ET DE LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES PAR LES PROPRIÉTAIRES ÂGÉS DE 65 ANS ET PLUS

Tout propriétaire foncier, résidant à Saint-Constant et âgé de 65 ans ou plus le 1^{er} janvier de l'année d'imposition, (ou de l'année précédente lorsque la valeur de sa résidence a été portée au rôle d'évaluation en cours d'année) est admissible au remboursement du montant apparaissant au compte de taxes de sa résidence pour la tarification de la consommation d'eau et de la cueillette des ordures ménagères jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 100,00\$ par unité d'évaluation, et par année d'imposition si toutes les conditions prévues au règlement numéro 1444-14 sur le programme d'aide aux propriétaires de plus de 65 ans sont respectées.

CONDITIONS PRÉALABLES

Pour avoir droit au versement, le propriétaire admissible doit avoir acquitté le solde à payer des taxes municipales de l'année d'imposition précédente.

FORMULAIRE

Pour être admissible, tout propriétaire doit produire le formulaire ci-joint, dûment complété, au bureau du trésorier, au plus tard le 1^{er} décembre de l'année de la demande.

DOCUMENTS ÉTABLISSANT L'ADMISSIBILITÉ

Le formulaire dûment complété doit être accompagné d'une copie de deux pièces d'identité permettant d'établir l'identité et l'âge du propriétaire admissible, dont au moins l'une d'elles doit comprendre sa photographie, et ce, s'il s'agit d'une première demande;

Les pièces d'identité admissibles sont les suivants :

- a) carte d'assurance maladie délivrée par la Régie de l'assurance maladie du Québec;
- b) permis de conduire délivré par la Société de l'assurance automobile du Québec;
- c) passeport canadien;
- d) relevé d'Hydro-Québec;
- e) relevé de Gaz Métro;
- f) relevé de Videotron;
- g) relevé d'un fournisseur de service téléphonique résidentiel;
- h) tout autre document provenant d'une entreprise ou d'une institution connue du public en général et permettant raisonnablement d'établir l'une des conditions d'admissibilité, notamment, un document officiel délivré par le gouvernement provincial ou fédéral, l'un de ses ministères ou un de ses organismes, incluant un document établissant le versement d'une prestation du Régime de pensions du Canada ou de la Régie des rentes du Québec au propriétaire admissible.

Matricule : _____
Situation : _____

FORMULAIRE DE DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME D'AIDE AU PROPRIÉTAIRE DE 65 ANS ET PLUS

JE, _____, PROPRIÉTAIRE DE _____
(prénom et nom)

(adresse civique ou numéro de matricule de l'unité d'évaluation apparaissant au compte de taxes)

demande le remboursement du montant apparaissant à mon compte de taxes pour la tarification de la consommation d'eau et de la cueillette des ordures ménagères pour l'année en cours, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 100,00\$;

CONDITIONS PRÉALABLES

- J'ai 65 ans et plus le 1^{er} janvier de l'année d'imposition (ou le 1^{er} janvier de l'année précédente puisque la valeur de ma résidence a été portée au rôle en cours d'année);
- Le solde de mon compte de taxes municipales de l'année d'imposition précédente a été acquitté;
- Je suis résident de Saint-Constant;

DOCUMENTS REQUIS

Produire une copie de deux pièces d'identité admissibles permettant d'établir son identité et son âge, dont au moins l'une d'elles doit comprendre sa photographie parmi les suivantes (cocher):

- carte d'assurance maladie délivrée par la Régie de l'assurance maladie du Québec;
- permis de conduire délivré par la Société de l'assurance automobile du Québec;
- passeport canadien;
- relevé d'Hydro-Québec;
- relevé de Gaz Métro;
- relevé de Videotron;
- relevé d'un fournisseur de service téléphonique résidentiel;
- tout autre document provenant d'une entreprise ou d'une institution connue du public en général et permettant raisonnablement d'établir l'une des conditions d'admissibilité, notamment, un document officiel, délivré par le gouvernement provincial ou fédéral, l'un de ses ministères ou un de ses organismes, incluant un document établissant le versement d'une prestation du Régime de pensions du Canada ou de la Régie des rentes du Québec au propriétaire admissible.

Et j'ai signé

_____ (signature)

_____ (Date)

Téléphone : _____

ESPACE RÉSERVÉ AU SERVICE DES FINANCES

- Le demandeur respecte toutes les conditions du règlement et la demande est acceptée. Le montant à verser est de _____. \$.
- La demande est refusée, car :
 - demande incomplète.
 - propriétaire non admissible.
 - Le solde des taxes de l'année d'imposition précédente n'a pas été acquitté.
 - Autres. _____

Le _____
(Chef d'équipe)

Le _____
(Trésorier)

Paiement chèque # _____

[Signature]

Matricule : _____
Situation : _____

ANNEXE B

Nom, prénom : _____
Adresse : _____

RENOUVELLEMENT FORMULAIRE DE DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME D'AIDE AU PROPRIÉTAIRE DE 65 ANS ET PLUS

JE, _____, PROPRIÉTAIRE DU _____
(prénom et nom)

(adresse civique ou numéro de matricule de l'unité d'évaluation apparaissant au compte de taxes)

demande le remboursement du montant apparaissant à mon compte de taxes pour la tarification de la consommation d'eau et de la cueillette des ordures ménagères pour l'année en cours, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 100,00\$;

CONDITIONS PRÉALABLES

- J'ai 65 ans et plus le 1^{er} janvier de l'année d'imposition;
- Le solde de mon compte de taxes municipales de l'année d'imposition précédente a été acquitté;
- Je suis résident de Saint-Constant;
- J'ai produit lors de ma première demande copie de deux pièces d'identité admissible.

Et j'ai signé

_____ (signature)

_____ (Date)

Téléphone : _____

ESPACE RÉSERVÉ AU SERVICE DES FINANCES

- Le demandeur respecte toutes les conditions du règlement et la demande est acceptée. Le montant à verser est de _____. \$.
- La demande est refusée, car :
 - demande incomplète.
 - propriétaire non admissible.
 - Le solde des taxes de l'année d'imposition précédente n'a pas été acquitté.
 - Autres. _____

Le _____
(Chef d'équipe)

Le _____
(Trésorier)

Paiement chèque # _____

Jes